PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES.

Compte administratif 2017

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Guise ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 21 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1-Présentation des résultats.

Les résultats de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes :

	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Budget principal	706 825.17	4 012 513.07
Budget service des eaux	34 655.93	104 059.60

Ces résultats seront affectés lors de l'adoption du budget primitif au financement des dépenses d'investissement.

2-Situation financière de la ville.

A la clôture de l'exercice 2017, le montant des résultats constatés aux budgets principal et annexes de la ville atteste une gestion rigoureuse des dépenses de la commune de Guise.

Ces résultats témoignent de la volonté de la municipalité de maitriser les charges de fonctionnement et de dégager une épargne adaptée au besoin de financement de la ville tout en limitant la pression fiscale exercée sur les Guisards.

Les taux de fiscalité locale appliqués en 2017 ont été de 23.70% pour la taxe d'habitation, 20.75% pour le foncier bâti et 31.39% pour le foncier non bâti. Ces taux sont inchangés depuis 2010.

Dans un contexte de baisse drastique et continu des dotations de l'état, la ville de GUISE s'est évertuée à maitriser les dépenses de fonctionnement. Elles

représentent ainsi un montant de 1 096 € par habitant. La moyenne pour les villes de cette importance est 1 171 €.

Les dépenses de personnel représentent 48.5% de la totalité des dépenses de fonctionnement.

Cette gestion raisonnable des dépenses de la ville permet de dégager un fond de roulement de + de 4millions d'euros. Cet autofinancement permet ainsi de faire face aux dépenses d'investissement soit 2 274 675.06 € dont 177.199.46 € de remboursement d'emprunt en capital.

La dette par habitant est de 478 € par habitant au 31 décembre 2017, la moyenne de la strate étant de 847€.

A l'issue de l'année 2017, la ville de Guise dispose donc d'une situation financière saine et maitrisée.